

justice pour tous et en tout, et que le meilleur moyen de l'obtenir consiste dans le respect de la loi. Le député de Haldimand voudrait pendre un homme et le juger ensuite; mais le gouvernement pense qu'il vaut mieux juger cet homme et le pendre ensuite s'il est nécessaire. Après que le comité électoral se sera prononcé, on pourra confier au "comité des privilèges de la Chambre" le soin de voir, en effet, si les privilèges de la Chambre ont été violés.

L'amendement mis aux voix est rejeté par 65 contre 46. Parmi ces dernières sont celles de MM. Bourassa, Cauchon, Chapais, Cimon, Dorion, Hébert, Jobin, Laberge, Laframboise, Papineau, Piché et Somerville.

" La motion mise aux voix est rejetée par 80 voix contre 32. MM. Cauchon et Dorion sont les deux seuls Bas-Canadiens dans la minorité.

(Fin de la 6e séance.)

QUELQUES AVIS DE MOTIONS.

[17 mars 1858.]

De M. Ross, pour vendredi.—" Cette Chambre est d'opinion qu'en face de la gêne financière actuelle de la province, il n'est pas opportun d'affecter la moindre somme de deniers à la construction des édifices de la législature et du gouvernement dans la cité d'Outaouais."

De M. Langerin, pour vendredi—bill relatif à l'admission à la profession de notaire dans le Bas-Canada.

VIe. PARLEMENT PROVINCIAL.

1er SESSION.

{ 1^{re} séance, mardi,
16 mars, 1858.

CONSEIL LEGISLATIF.

Après la réception de plusieurs pétitions,

M. Moore—présente le conseil que jeudi prochain, il proposera la demande de tous les papiers relatifs à la nomination des conseillers municipaux de la localité de Duham, dans le comté de Missisquoi, dont les noms ont été publiés dans la gazette du 6 courant, ainsi que des pétitions et autres documents dans lesquels se trouvent des protestations contre cette nomination.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le Président—lit à la Chambre un message du gouvernement dans lequel se trouve communiquée la dépêche du ministre des colonies, informant Son Excellence que Sa Majesté a choisi la cité d'Outaouais pour devenir la capitale des Canadas.

M. J. A. Macdonald—propose la formation du comité chargé de former les comités permanents ordonnés par la Chambre, et composé de lui-même et de MM. Cartier, Brown, Carling, J. S. Macdonald, Chapais, Morrison, Dorion, Seward, Ferres, Buchanan, Lemieux et Laberge.

M. Brown—s'oppose à ce choix, parce que le parti ministériel aurait neuf voix dans ce comité, tandis que l'opposition n'y en aurait que quatre, ce qui rendrait son influence complètement nulle. La session dernière le gouvernement nomma comme il l'entendit, le comité des Comptes publics et qu'en résulta-t-il? C'est que les Comptes publics passèrent sans le moindre scrutin de la part de la Chambre.

M. Sicotte—fait remarquer que la proportion n'est pas de 9 à 4, car M. Lemieux peut à peine passer pour ministériel.

M. Mackenzie—avoue que M. Carling est le plus beau garçon de la Chambre; mais cela ne prouve pas qu'après avoir été député pendant trois semaines, il ait assez d'expérience pour choisir les membres les plus propres à chaque comité. Une fois à Québec, M. Mackenzie rencontra devant la "Banque de l'Amérique du Nord" M. Hincks qui lui dit: "De quel comité voulez-vous être? je vous y ferai placer—Je n'ai pas confiance en vous, comme Inspecteur-Général et voilà, je veux être du co-

mité des Comptes publics. Je tiens à savoir comment vous dépensez l'argent du peuple." M. Hincks le fit entrer dans les comités des Privilèges, des Impressions, et des Dépenses extraordinaires, mais il se garda bien de le faire nommer membre du comité des Comptes public. Pourtant M. Mackenzie parvint à être, dernièrement, de ce comité et si jamais Auditeur a été turlupiné, c'est bien par lui.

M. Turcotte—Quelle est la question?

M. Mackenzie—L'hon. député ne sait pas quelle est la question qui nous occupe et, pour tout le bien qu'il pourrait lui faire, autant vaut-il qu'il ne l'apprenne point. (Rires.)

La motion est adoptée sans division.

M. John Cameron—demande à la Chambre de réserver la séance de lundi prochain pour décider si, lorsque le gouvernement fera prendre le recensement de 1861, il ne serait pas à propos d'avoir décidé déjà que la représentation de la province doit être basée sur la population?

Après quelques explications, il est décidé que cette question sera renvoyée au mercredi prochain.

Les deux Procureurs-Généraux et le Secrétaire-Provincial donnent avis qu'ils présenteront vendredi plusieurs bills.

M. Tassé—présente un bill relatif au mode de construire des barrières le long des terres traversées par des chemins de fer, dans le but de faciliter les communications.

M. Labelle—ayant demandé au ministère où en était le cadastre des seigneuries du Bas-Canada et plus particulièrement de l'Isle-Jésus, M. Cartier répond que ce cadastre est presque terminé, à l'exception de la seigneurie de Gaspé, et que dans deux ou trois mois, le tout serait achevé.

M. Bellingham—Demande un relevé de tous les revenus qu'ont donné au trésor public les forêts des terres arrosées par l'Outaouais et ses affluents, et les barrages qui sont dans ces rivières, afin de montrer que la région de l'Outaouais ne reçoit pas une part de l'argent dépensé par le gouvernement, proportionnée à ce qu'elle rapporte à ce dernier.

M. Daoust—présente un bill amendant la loi du chemin à barrières de Montréal.

M. Mackenzie—ayant parlé de la réforme à établir dans le système monétaire du pays, M. Cayley répond qu'à son dernier voyage en Angleterre, le Gouverneur-Général s'est occupé de faire frapper pour le Canada des pièces d'argent ou de cuivre, de la valeur de 20 cents, de 10, de 5 ou de 1 et que ce nouveau numéraire arrivera, sans doute, bientôt.

M. Mackenzie—propose une adresse à Son Excellence, relative aux tripotages découverts dans l'agence des terres du comté de Huron—adopté.

M. Price—propose, lui aussi, une adresse à Son Excellence, pour obtenir le compte détaillé, présenté par M. Olivier Bossé, fonctionnaire-rapporteur des comtés-unis de Chicoutimi et de Saguenay, et donnant le chiffre des frais des élections de ces deux comtés, ainsi qu'un relevé des chiffres exagérés qui se trouvaient dans ce compte, et qui ont été diminués à la connaissance de l'auditeur. M. Price fait remarquer à ce sujet que bien des fois les fonctionnaires-rapporteurs ont été la seule cause de la contestation de certaines élections dans le Bas-Canada.

M. Benjamin—présente deux bills, l'un amendant les lois sur l'usure, et l'autre relatif à la loi sur les dots.

M. Pope—ayant fait une question relative aux lois municipales, M. Cartier lui répond que le gouvernement nommera un comité chargé de voir comment le système municipal fonctionne dans le Bas-Canada; mais qu'il n'est pas dans l'intention de réunir, cette année, les lois municipales.

M. MacMillan—propose une adresse à Son Excellence, demandant un compte détaillé des sommes payées du revenu consolidé, pour faire face aux dépenses de la justice criminelle et à d'autres services dans le Bas-Canada.

M. Patrick—propose une motion, d'après laquelle le président devra sommer à la barre de la Chambre les fonctionnaires-rapporteurs du comté de Russell, pour répondre à quelques accusations portées contre eux relativement à l'élection de ce comté. M. Patrick dit qu'on a pris dans des dictionnaires d'adresses, de Rome, de Troy, d'Albany et de quelques autres villes des Etats-Unis, une multitude de noms qu'on a donnés comme étant ceux d'électeurs du comté de Russell. Dans le registre des élections,